

Les spoliés demandent justice

Algérie : l'indemnisation des biens confisqués toujours sur la sellette

L'USDIFRA (union de défense des intérêts des Français rapatriés d'Algérie) effectue en ce moment même un tour de France des départements pour rappeler aux intéressés et à l'opinion publique une douloureuse question, encore non résolue : celles des spoliations de biens par le gouvernement algérien.

Pour Me Garay, avocat à Paris, qui traite ce genre de question et accompagne dans sa tournée Luc Bossert, le représentant de l'USDIFRA, l'inquiétude vient du traité qui se prépare, le traité d'amitié entre la France et l'Algérie. Tous redoutent que ce traité soit en fait une éponge faite pour effacer une ardoise ancienne, mais toujours réelle et terriblement douloureuse.

L'État Français, après les fameux accords d'Évian du 18 mars 1962, a honoré sa part de solidarité envers les rapatriés. Mais pas l'État algérien, qui n'a rien remboursé ou indemnisé au moment du départ des propriétaires, alors qu'Évian prévoyait dans son texte : « Toute expropriation sera subordonnée à une indemnité équitable préalablement fixée ».

Depuis 43 ans, ne voyant rien venir, des centaines de recours individuels (c'est la seule forme sous laquelle peuvent se faire les re-



Les rapatriés spoliés d'Algérie ne veulent pas être « encore une fois sacrifiés » par le Traité d'amitié entre la France et l'Algérie, actuellement en préparation, comme ils l'ont été par le passé un certain 18 mars 1962 à Évian.

(Photo Laurent Dard)

cours) sont actuellement déposés à Genève.

Pour l'avocat parisien, l'Algérie est en totale infraction avec le droit international ; c'est pourquoi l'USDIFRA a pris l'initiative d'une action internationale contre l'Algérie au comité des droits de l'Homme des Nations Unies à Genève. À l'heure actuelle, 387 recours sont examinés, à la lumière de plusieurs jurisprudences, comme par exemple la Tchéquie de 1948, les Juifs victimes des Nazis contre la Suisse, ou encore la question Irak/Koweït.

Tout cela n'a pas de parfum de

vengeance, mais de simple justice : « Nous voulons une fois pour toutes faire la paix avec l'Algérie. » disait Luc Bossert, lui-même rapatrié spolié, « Mais cette paix ne peut se faire sans prendre en compte la dette de l'État algérien. »

Au 1er janvier 2004, ils étaient 969 466 détenteurs de cartes de rapatriés en France.

Pour tout renseignement complémentaire sur les recours concernant les spoliations, on peut contacter l'USDIFRA au 04.94.33.68.38.

Hélène Dubarry